

Règlement particulier du Tournoi par équipes de Liffré
Le samedi 29 mars 2025

N° de dossier : 2400369

N° d'autorisation : en cours

I. GENERALITES

1. Le tournoi se déroule en application des règlements de la FFBad, de la LBBA et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule le **samedi 29 mars 2025** à partir de 8h00 sur 10 terrains dans la salle Paul Davené de Liffré.
3. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel fédéral BadNet.
4. Le juge-arbitre principal du tournoi est **M. Serge BODIN** et son adjoint est **M. Dorian ROUSSELOT** ; Leurs décisions sont sans appel. Le juge-arbitre a le droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1.
5. La date limite des inscriptions est fixée au **samedi 08 mars 2025**.
6. Le tirage au sort aura lieu au plus tard le **jeudi 20 mars 2025**.
7. Les inscriptions sont à effectuer dans votre espace BadNet.
8. Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte sera celui du **jeudi 13 mars 2025**.
9. Les convocations seront publiées sur BadNet
10. Droits d'engagement : **80€ par équipe**.
11. Pour toutes les séries le volant officiel de la compétition est le **Victor Champion 1**. Celui-ci sera en vente dans la salle au stand +2Bad, et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

II. LES JOUEURS

12. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans et au niveau national.
13. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés R5, R6, D ou/et P (maximum R5 dans toutes les disciplines). Les sur-classements sont autorisés.

III. LES EQUIPES

14. Les équipes sont composées **d'au moins 3 femmes et 3 hommes**.
15. Les joueurs d'une même équipe peuvent appartenir à des clubs différents et être de classements différents.
16. Chaque équipe désigne un ou une capitaine qui la représente auprès des autres équipes et qui sera seul interlocuteur à déposer, si nécessaire, réclamation auprès du juge arbitre.
17. Le nombre d'équipes est limité à 20 équipes. Dans la mesure du possible 4 équipes par série.
18. Chaque équipe doit être identifiable par un nom.

IV. LES SERIES

19. Le tournoi sera composé dans la mesure du possible, en fonction du nombre d'équipes inscrites, de 5 séries de 4 équipes, toutes jouées en poule unique. Si le nombre d'équipes inscrites ne le permet pas, on pourra avoir des séries de 3 équipes en poule unique, ou des séries de 5 équipes en poule unique, voire des séries de 6 équipes (en 2 poules de 3 et 2 sortants par poule). Un maximum de 8 matchs par joueur sera respecté.
20. Le meilleur-la meilleure joueuse d'une équipe est définie comme celui-elle qui a le meilleur CPPH de l'équipe dans une discipline, toutes disciplines confondues.
21. Les équipes seront classées par **la somme de la meilleure « Série (ICN) » des 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses de l'équipe**. Afin de constituer les séries, les équipes sont classées de la première à la dernière dans l'ordre décroissant de cette somme. La répartition des équipes dans les séries sera effectuée par les organisateurs et validée par le juge arbitre sur ce critère.

Règlement particulier du Tournoi par équipes de Liffré
Le samedi 29 mars 2025

N° de dossier : 2400369

N° d'autorisation : en cours

22. L'objectif, dans l'esprit d'une compétition qui soit la plus équilibrée possible, est une confection des séries la plus homogène possible. Par conséquent, l'ordre d'arrivée des inscriptions ne sera donc pas un critère dans la retenue des équipes.

V. LE DEROULEMENT DU TOURNOI

23. Chaque rencontre se déroule en 5 matchs : 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 MX.

24. Les joueurs et les joueuses de chaque équipe peuvent jouer au maximum 2 matchs à chaque rencontre (ce qui fait 6 matchs au maximum au cours du tournoi dans le cas de poule de 4).

25. Les équipes ayant un nombre de joueurs de 3 femmes et 3 hommes, un joueur ou une joueuse n'est pas obligée de jouer toutes les rencontres.

26. Pour chaque rencontre, chacun des capitaines doit remplir la composition de son équipe sous BadNet 30 minutes avant le début de la rencontre.

27. Tous les matchs sont en auto-arbitrage.

28. Toute équipe retardant volontairement une rencontre peut être sanctionnée voire déclarée forfait par le juge arbitre (temps trop important entre 2 matchs par exemple).

29. Un joueur ou une joueuse qui joue 2 matchs consécutifs a le droit à 20 minutes de repos entre ses 2 matchs. Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs ou joueuses concerné(e)s.

30. Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir, par le biais de son capitaine, la table de marque ainsi que le juge arbitre, sous peine de disqualification.

31. Tous les litiges et les situations non couverts par ce règlement le seront au cas par cas par le juge arbitre et ce dans l'intérêt de la compétition.

IV. LES BAREMES

32. DES POINTS PAR MATCH

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés ou perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné +1 pts
- Match perdu 0
- Forfait volontaire -2 pts

L'équipe qui a le plus de points à l'issue d'une rencontre gagne la rencontre.

33. DES POINTS PAR RENCONTRE

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points suivant le barème suivant:

- Victoire 3 points
- Défaite 1 point
- Forfait volontaire -2 pt

Les cas particuliers sont traités par le juge arbitre.

V. LES FORFAITS

Règlement particulier du Tournoi par équipes de Liffré
Le samedi 29 mars 2025

N° de dossier : 2400369

N° d'autorisation : en cours

34. Tout joueur déclaré forfait après le tirage au sort doit justifier cette absence auprès des instances compétentes.

35. Dans le cas où le nombre de forfaits dans une équipe ne permette plus de présenter **au moins 3 hommes et 3 femmes** le jour du tournoi, l'équipe concernée peut trouver un ou une remplaçante avec un niveau identique. Le cas échéant les organisateurs peuvent proposer des remplaçants.

Si aucun remplacement n'est possible, le capitaine peut déclarer son équipe forfait **avant le 20 mars 2025**. Passé ce délai et sauf avis contraire du juge arbitre, l'équipe, même incomplète mais composée d'au moins 1 homme et une femme doit obligatoirement participer au tournoi sous peine de voir les joueurs ne disposant pas d'un justificatif considéré comme forfait volontaire.

Si le niveau d'un ou des remplaçants modifient la valeur de l'équipe ou si la déclaration d'un forfait modifie l'équilibre des séries, l'organisation se réserve le droit, avec l'accord du juge arbitre, de modifier celles-ci.

36. Au cours de la compétition, un « forfait involontaire » amènera à définir la composition de son équipe de façon à ce qu'elle puisse disputer un maximum de matchs. Les matchs non joués pour cause de forfait involontaire sont considérés comme gagnés par l'équipe adverse.

37. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera possible après le tirage au sort (y compris en cas d'équipe déclarée forfait).